

maraudeurs. M. Duplessis résolut, malgré tout, de donner la chasse à la bande la plus voisine, et pour exécuter sa résolution avec plus de vigueur, il voulut marcher en personne à la tête des Français. C'est en vain qu'on lui représenta qu'il s'exposait inutilement et que tout son courage ne pourrait rien contre un ennemi dont les forces principales consistaient dans les embuscades, son agilité naturelle et la proximité des forêts où il trouvait toujours une retraite sûre, et que finalement il ne gagnerait rien à combattre ces Sauvages, puisque la perte de quelques guerriers n'affaiblirait point leur nation. Il ne voulut rien écouter, et partit du fort, le lendemain matin, 19 août (1), avec une cinquantaine (2) de Français et dix ou douze Sauvages, montés sur deux chaloupes. Il espérait pouvoir atteindre les pillards et leur enlever non-seulement les bestiaux (3) qu'ils avaient capturés, mais aussi les prisonniers qu'ils étaient venus saisir jusqu'à sa vue.

Sur les onze heures du matin, arrivé à une (4) lieue en haut du bourg, sur la rive nord du fleuve, à peu près où est situé aujourd'hui le calvaire, l'ennemi se montre dans les broussailles, à l'orée du bois. L'endroit est une plage de vase peu propre à un débarquement.

M. Duplessis ne tient pas compte de cette difficulté ni des représentations qu'on lui fait, parce que les Iroquois pouvaient en quelque pas de retraite se dérober aux mains des Français sans cesser de tirer de derrière les arbres ; il met son monde à terre, se jette tête baissée sur les Iroquois, et bientôt tombe frappé mortellement sans être vengé par sa troupe qui est elle-même défaite et dispersée, car les Français ayant tous les désavantages de la position, reçoivent le feu sans pouvoir le rendre avec efficacité. .

BENJAMIN SULTE.

(A continuer)

(1) La *Relation* de 1652, et le *Journal* des jésuites fixent ce jour au 19 août ; un acte d'Ameau, en date du 21 avril 1663, porte que la bataille eut lieu le 18 août. Les deux premières autorités méritent plus de créance.

(2) La *Relation* dit : " quarante ou cinquante Français et dix ou douze Sauvages. "

(3) Le nombre de bêtes-à-cornes enlevées par les Iroquois aux Trois-Rivières était de cinquante.

(4) La *Relation* porte : " environ deux lieues au-dessus du fort. " Nous avons établi ailleurs que la quatrième rivière de la banlieue est située à une lieue de la ville, et l'acte précité d'Ameau constate que le soldat Jean Potvin, dit Lagrave " fut tué par les Iroquois au combat du 18 août 1652 à la quatrième rivière à une lieue des Trois-Rivières, où son corps a été trouvé sur place. " Etienne de Lafond, présent à ce combat, et le notaire Ameau qui déclara avoir vu partir Lagrave pour cette expédition, ne doivent pas s'être trompés, non plus que Antoine Desrosiers, Guillaume Pepin et Pierre Lepellé, dit la Haye, tous gens de haute respectabilité et qui agissent dans l'acte en question comme témoins de la vérité de ces faits. Ils disent que le commandant était " Guillaume Guillemot sieur Duplessis Kerbodot, capitaine du camp volant en ce pays et commandant aux Trois-Rivières, " Lagrave était venu de France sous la conduite de M. de Lanson le 18 octobre 1650. C'est à la demande de Pierre Potvin, dit Saint-Arnaud que cette déclaration fut faite en 1663.